

-----LES RENCONTRES DE L'OZP-----

n ° 88 – septembre 2011

Premières réflexions sur les internats d'excellence

Compte rendu de la réunion publique du 14 septembre 2011

L'animateur, François-Régis Guillaume, rappelle en introduction que la circulaire de rentrée publiée le 5 mai 2011 qualifie les internats d'excellence « d'avant-garde de la politique d'éducation prioritaire qui vise à donner plus à ceux qui ont besoin de plus », un rattachement surprenant pour un dispositif issu du plan Banlieues et dont l'objectif est d'exfiltrer des élèves motivés de leur quartier et de leur établissement, alors que l'éducation prioritaire a toujours visé la réussite de tous les élèves qui en relèvent.

Un responsable de l'OZP présente ensuite l'état actuel du dispositif tel qu'il ressort des informations ministérielles et académiques et des articles de presse.

L'intitulé de cette rencontre, « *Premières réflexions* », ne s'explique pas par un excès de modestie de l'OZP mais par le fait que l'on connaît actuellement assez mal les internats d'excellence et leur fonctionnement, qui sont extrêmement divers.

Rappel historique

En 2005 ont été lancés dans le cadre du Plan de Cohésion sociale les internats de réussite éducative (IRE). Ils ont été remplacés de façon très volontariste en 2008 par les Internats d'excellence (IE), l'une des mesures phares du plan interministériel Espoir banlieues. Deux circulaires encadrent le dispositif en 2008 et 2009 et l'ouverture en 2009 d'un premier internat à Sourdun (Seine-et-Marne) a fait l'objet de plusieurs reportages télévisés.

A la rentrée 2010, on comptait 12 IE, auxquels sont venus s'ajouter une dizaine d'autres en 2011, ce qui porte leur nombre actuellement à 22.

Un séminaire sur les IE a été organisé par l'IFE (ex-INRP) en mai 2011. Par ailleurs les Inspections générales ont remis un rapport au ministre en juin. Fin juin, une rencontre nationale des IE s'est tenue pendant quatre jours à Valbonne (Alpes-Maritimes).

Une grande confusion entre deux formules

Elle provient de l'amalgame fait parfois dans les annonces ministérielles (« objectif de 20 000 places ») et largement repris par la presse régionale entre les véritables

internats d'excellence, appelés parfois « dédiés » et créés de façon spécifique, et les « places labellisées », ajoutées dans des internats ordinaires existants.

A la rentrée 2011, selon les chiffres du MEN, il y avait au total environ 10 400 places en internats d'excellences, dont seulement 2 400 en véritables internats d'excellences et près de 8000 en places labellisées.

Une grande diversité de situation

Pour ne parler que des vrais IE (c'est de ceux-là que nous parlerons pendant cette rencontre), on constate une très grande diversité de situations, par exemple entre les 450 élèves de Sourdun en 2010 et les 11 élèves de l'IE de Metz (une classe prépa spécifique).

A ces différences de taille s'ajoutent des différences de nature et de structure, entre les internats qui sont de simples services annexes d'EPLE existants, comme Noyon, Marly-le-Roi, ou Nice, et ceux qui constituent des établissements d'Etat de type nouveau assurant à la fois l'hébergement et la scolarisation comme Sourdun et Montpellier.

Les différences d'investissements initiaux sont également considérables : plusieurs dizaines de millions d'euros de travaux pour certains, un simple aménagement pour d'autres.

La mise en place

Elle a été marquée par un très fort volontarisme, au plus haut niveau de l'Etat (l'idée avait été lancée dès la campagne présidentielle de 2007), sur le plan politique mais aussi sur le plan opérationnel : des entreprises ont travaillé à marches forcées et les services techniques des rectorats se sont mobilisés (du jamais vu en matière de célérité dans l'Education nationale !).

Malgré cela, certains internats ont dû essuyer les plâtres pendant un certain temps (Noyon, Montpellier) en raison de l'ampleur des travaux.

Sur le plan financier, les internats ont bénéficié de ressources exceptionnelles.

Le Projet de loi des finances rectificatif pour 2010 a créé le programme budgétaire « Internats d'excellence et égalité des chances », doté de 500 millions d'euros dont au moins 200 millions pour l'investissement lié aux internats d'excellence.

Les IE ont également bénéficié du Grand emprunt. A cela s'ajoutent les crédits des collectivités locales (selon le statut de l'IE). Certaines régions comme la Picardie et PACA ont refusé de participer au-delà du minimum.

Enfin le mécénat d'entreprises comme Total, HSBC, et d'autres a permis de financer des activités éducatives (Total verse 1 million d'euros à Montpellier) et même des voyages à l'étranger.

Les investissements dans certains IE sont très élevés : 6 millions d'euros pour Noyon (pour les deux premières tranches, la troisième est en cours), 40 M€ pour Sourdun, 60 pour Montpellier où l'IE a été installé sur l'ancien site de l'Ecole du Commissariat de l'armée de terre en centre-ville.

A titre indicatif, rappelons que le coût de construction d'un collège en Ile-de-France est de l'ordre de 15 à 20 millions d'euros.

Le fonctionnement de certains IE est lui aussi très coûteux. Hors masse salariale, un interne de Sourdun revient à 10 000 euros par an. Avec les salaires et le surencadrement, on arrive au double, soit un coût 10 fois supérieur à celui d'un

internat ordinaire.

Enfin, précisons que l'Acsé verse environ 2 000 euros par interne venant de ZUS, qu'il s'agisse d'internat d'excellence ou de place labellisée. Cela n'empêche pas que certains élèves de ZUS non-boursiers soient acceptés.

Sur le plan administratif, on constate la même diversité de situation. Soit un proviseur est seul en responsabilité quand l'IE est un établissement d'Etat comme à Sourdun et Montpellier, soit l'IE est un service rattaché à un EPLE, la scolarisation pouvant se dérouler dans cet EPLE ou dans plusieurs.

On aboutit parfois à des situations complexes comme à Noyon où la responsabilité administrative et financière a été donnée à une principale de collège tandis que la responsabilité pédagogique et éducative a été donnée au proviseur de la cité scolaire. A Nice, on a inséré 30 internes (15 garçons et 15 filles) dans l'internat de 170 filles existant au lycée d'Estienne d'Orves, l'IE fonctionnant comme un service annexe sous la responsabilité d'un proviseur adjoint.

Le recrutement s'est fait en 2010 dans la précipitation, sur dossier mais sans entretien préalable avec les familles et avec les élèves. Certains principaux n'ont pas joué le jeu et proposé des élèves turbulents. Une élève est partie d'elle-même au bout d'une journée quand elle a su qu'elle devait renoncer à fumer. A Noyon en 2010, on a enregistré 20% d'échecs (démissions, exclusions). Mais en 2011, les auditions préalables et la concertation avec les familles étant devenus la règle, ces défauts de jeunesse ont été en grande partie corrigés.

Rappelons que les IE ne sont pas destinés spécifiquement aux bons élèves mais aux élèves « méritants », c'est à dire motivés, et ne bénéficiant pas de conditions familiales d'étude favorables. On y trouve donc de bons élèves mais aussi des moyens.

A noter que les IE souhaitent favoriser la réussite de leurs élèves en leur permettant des parcours longs, de la 6^{ème} au bac, voire au-delà.

Les activités et leur encadrement

Le surencadrement par rapport au droit commun est généralisé, ce qui n'est pas entièrement illégitime. Les personnels de direction sont renforcés mais aussi ceux d'éducation (assistants d'éducation et assistants pédagogiques), lesquels ont du mal à trouver leur place car il y a aussi beaucoup d'enseignants.

A Nice, l'an dernier, on comptait cinq enseignants, jeunes et dynamiques, qui se consacraient entièrement aux 30 élèves de l'IE entre 17 et 21 heures le soir, auxquels il faut ajouter les assistants pédagogiques. Ça « carburait » tellement que les internes n'en pouvaient plus et s'en plaignaient.

Les internes bénéficient d'une multitude d'activités, artistiques, culturelles et sportives (jusqu'au brevet d'aéronautisme et au golf), dont beaucoup, on l'a vu, sont financées par le mécénat d'entreprises.

Certains internats ont des conventions avec de grandes écoles dans le cadre des cordées de la réussite.

Les textes prévoient que chaque internat sera suivi par une équipe de recherche. Ce suivi est un aspect très positif mais pose aussi des problèmes méthodologiques.

Les internes apprécient qu'on s'occupe d'eux mais en même temps souffraient la première année d'une conception assez archaïque de l'internat, par exemple ils n'avaient pas partout accès à la TV. Et surtout on ne leur laissait pas le temps de souffler (cela a été dit à plusieurs reprises lors du séminaire de l'IFE à Lyon). Sur ce point, les choses semblent s'être améliorées cette année et on laisse aux internes le temps de faire leur travail scolaire.

Premiers constats et résultats

Il semble que les résultats au brevet et le taux de passage à la classe supérieure aient été bons en 2011, sans qu'on puisse savoir ce qu'ils auraient été dans un environnement normal.

L'autre reproche qui a été fait aux internats d'excellence est l'existence d'inégalités difficilement supportées entre les internes d'excellence et les autres (lorsqu'il y a coexistence). A Nice, on a séparé les deux étages, avec caméras de surveillance, et les internes d'excellence ont tous reçu un ordinateur dernier cri, mais pas les autres. Ce phénomène de différenciation, sinon de ségrégation, est plus fréquent encore dans les internats à places labellisées : mais là encore les situations sont diverses entre la séparation complète ou et la fusion entre les deux types d'internes.

Conclusion

Les internats d'excellence constituent pour le gouvernement un dispositif emblématique, à fort contenu idéologique, présenté comme on l'a vu comme une avant-garde de l'éducation prioritaire. Cette communication démesurée est beaucoup plus discrète sur le coût de ces structures, que ce soit en investissement ou en fonctionnement, coût qui pourrait bien un jour retenir l'attention de la Cour des Comptes.

Enfin les IE seraient sans doute mieux acceptés et mieux insérés s'ils faisaient profiter tous les EPLE de leur académie de leurs expérimentations et innovations, un peu comme des têtes de réseau Eclair, mais Ils semblent pour le moment bien loin de remplir cette fonction de mutualisation et apparaissent plutôt fermés sur eux-mêmes.

Débat

Jean-Claude Emin (ex-sous directeur de l'évaluation à la DEPP) : Quand l'internat est un établissement d'Etat, le dispositif apparaît dérogatoire par rapport aux lois de décentralisation, en ce qui concerne par exemple la participation financière demandée aux familles, qui varie beaucoup selon les IE, gratuite ici, modérée là, élevée à Montpellier. Cette diversité est-elle bien légale ?

Par ailleurs, en matière de valeur ajoutée de l'IE, le taux de succès au DNB, pour des élèves recrutés comme étant au moins moyens, n'est pas un indicateur significatif.

Quel est le rapport des IE avec les familles ?

Les IE ont fait preuve (au moins la première année) d'une certaine défiance à l'égard des familles, et il y a eu peu de concertation avec elles.

Les internes rentrent chez eux chaque semaine, ce qui peut poser ici ou là des problèmes d'organisation quand ils habitent loin.

Les familles cependant considèrent pour la plupart les IE comme une chance pour leur enfant : gratuité, encadrement éducatif et pédagogique... Dans l'ensemble, cela se passe maintenant assez bien avec elles.

Une doctorante travaillant sur l'internat de Marly-le-Roi précise que la quasi-totalité des internes gardent de bonnes relations avec leurs amis, en évitant cependant désormais « les mauvaises fréquentations ».

Les internats d'excellence et l'éducation prioritaire

Marc Douaire, président de l'OZP : L'OZP ne s'est pas encore exprimée officiellement sur les IE. Contrairement à ce qu'a pu en dire le ministère dans sa circulaire de rentrée 2011, ce dispositif très réduit, réservé à une minorité, est aux antipodes de l'éducation prioritaire, qui, elle, vise la réussite de l'ensemble d'une classe d'âge dans les territoires où les conditions sociales sont défavorables.

Quand les politiques détournent le sens de certains mots (innovation, expérimentation, socle commun, etc.), cela peut troubler l'opinion mais, à l'OZP, nous pensons qu'investir de telles sommes pour sortir une minorité d'élèves de leur milieu ne peut constituer une philosophie éducative. Avec les IE, le MEN tourne le dos à l'ambition collective de l'éducation prioritaire. C'est très important pour l'OZP.

Jean-Michel Zakhartchouk (Les Cahiers pédagogiques) voit un détournement conceptuel similaire dans le slogan « l'excellence pour tous », qui joue sur ou avec les mots, l'excellence par définition ne pouvant être universelle.

La difficile articulation entre l'enseignement, le soutien et les activités complémentaires

Le responsable de l'agence Tout Educ fait remarquer que cette difficulté d'articulation lui rappelle la même distance constatée entre l'aide aux élèves dans l'accompagnement éducatif et ce qui se passe en classe.

Que font les enseignants en dehors des cours ?

C'est très varié : pour certains, il s'agit d'un temps partagé, pour d'autres d'un temps complet, comme à Nice où les enseignants ont un bureau à proximité des internes.

Qu'a-t-on dit aux enseignants ?

La première année, il n'y a pas eu de préparation pédagogique, on a improvisé.

Les IE et les conseils généraux ou régionaux

Des acteurs impliqués dans l'action de conseils généraux d'Ile-de-France prennent la parole.

En Seine-Saint-Denis, le conseil général souhaitait depuis longtemps créer trois internats, avec un financement de l'ACSE et en liaison avec l'inspection académique, en s'appuyant sur des structures locales existantes dans le domaine du sport, de la culture... Les projets ont pris du temps, sans aboutir vraiment. Puis sont venus les internats de réussite éducative, qui devaient eux-mêmes disparaître au profit des IE, (mais ce n'est pas si simple). Finalement, un internat doit ouvrir en septembre 2012.

Il a été demandé aux familles de poser leur candidature et c'est une commission qui décide.

Pour le conseil général, la mixité c'est de faire venir les classes moyennes plutôt que d'extraire de leur quartier les élèves méritants.

L'une des difficultés réside dans les rapports avec l'IA et l'IEN. Les élus ne veulent

pas s'immiscer dans les prérogatives pédagogiques de l'Education nationale. Nous avons, à propos des relations entre adultes et enfants, une culture professionnelle différente. Ainsi nous ne parlons jamais d'élèves « difficiles » ou « perturbateurs ». mais d'élèves « rencontrant des difficultés ».

Dans le Val-de-Marne, il existe un IE de 20 places à Cachan. Le Conseil général souhaite une complémentarité avec l'Education nationale mais hésite sur le positionnement à adopter. De son côté, l'EN espère pouvoir relancer l'intérêt des familles pour les internats, mais pour l'instant Cachan n'a pas sollicité le conseil général.

A Noyon (Oise), la région Picardie a refusé de participer et le lycée n'a pas pu être le support financier de l'internat, qui, juridiquement, est un service annexe d'un collège.

Le point de vue des enseignants de terrain

L'animateur pose la question aux enseignants présents : « Etes-vous disposés à conseiller à certains de vos élèves d'aller en IE ? »

- « Dans le primaire, cela pose un véritable cas de conscience, qui a été mal vécu par les enseignants. Pourquoi trier et sur quels critères ? »
- « Nous, on nous a demandé d'en choisir cinq, mais certaines familles se sont plaintes de ne pas avoir été choisies. »
- « Tous les deux, nous sommes délégué(e)s du préfet et on nous demande de recueillir le maximum de candidatures. A Sourdun, où nous avons été contactés, nous avons tenté de vaincre les réticences des familles. Mais peu d'élèves de nos ZUS ont été recrutés, malgré nos efforts. »
- « Chez nous, une élève a été proposée par l'établissement parce que ses parents portaient à l'étranger. »

J.-C. Emin fait remarquer que, pendant des années, on a eu une politique systématique de fermeture des internats au profit des transports scolaires. Visiblement, les temps ont changé.

Références documentaires

- La rubrique « Internats d'excellence » du site OZP <http://www.association-ozp.net/spip.php?rubrique234>

- [Textes officiels](#)
- [Rapports officiels](#)
- [Déclarations gouvernementales](#)
- [Positions politiques et syndicales](#)
- [Autres positions](#)
- [Actions locales](#)

- Le vademecum « Construire un projet éducatif en Internat d'excellence », avec une vidéo <http://www.association-ozp.net/spip.php?article10720>

Compte rendu rédigé par Jean-Paul Tauvel